



# Le fanion, la marque d'un héritage

**Richard FILMOTTE**

*Lieutenant  
DGGN – délégation au patrimoine culturel*

Les marques de ralliement, les emblèmes, ont toujours présenté un intérêt majeur pour les combattants. Marques de l'honneur, du courage, de la gloire dans les mêlées, elles étaient recherchées car elles identifiaient l'unité, le chef, le groupe. Dans la tourmente, ce signe galvanise et rassure.

Le principe du symbole visible porté haut sur une pique ou un mât s'étant structuré, sont alors apparus les emblèmes de corps. Sous l'ancien Régime, l'Empire ou encore les Républiques, il est codifié. Le drapeau, puisque c'est le nom qu'il prend, témoigne de la confiance du pouvoir souverain et personnifie le corps. Il est l'évocation du courage, le souvenir du sacrifice des anciens, le lien à la patrie. Il magnifie l'honneur de servir le pays et porte les devises inscrites en lettres d'or sur ses plis.

Si chacun connaît globalement la forme du drapeau régimentaire avec ses couleurs et ses inscriptions, il n'en est pas de même pour les autres emblèmes en dotation dans les armées et la gendarmerie.

Les fanions sont des marques d'identification. Leur fonction initiale est de faciliter l'action au sein des troupes et de communiquer. Ainsi du XVII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle vont apparaître les fanions de marque (autorité), de signalement (place des infirmiers), de bataillon (reconnaissance). Au

XX<sup>e</sup> siècle, le fanion devient la marque des unités subordonnées au corps, au régiment, là où se situe le drapeau. Il a peu cours dans les unités de tradition montée (cavalerie, artillerie, ABC).

Il va connaître un essor important dans l'armée d'Afrique. En effet, le drapeau étant traditionnellement conservé dans le bureau du chef de corps, les commandant d'unités isolés avec leurs hommes dans des cantonnements essaimés sur le territoire souhaitent créer un signe d'unité. Le fanion est donc l'objet idéal. Il se pare de couleurs et de symboles propices à fédérer l'esprit de corps des compagnies.

Lors de la Première Guerre mondiale, il acquiert une dimension symbolique importante car il préside aux cérémonies de récompenses et voit son drap accueillir les décorations de la compagnie.

La dernière partie du XX<sup>e</sup> siècle voit la réglementation strictement codifier les fanions faisant disparaître une certaine fantaisie dans l'identification des formations.

Pour marquer la continuité avec la présentation du drapeau de la 7<sup>e</sup> légion de gendarmerie mobile, il a été choisi de mettre en avant l'organisation en matière de patrimoine et de tradition de cette unité. Ainsi ce panorama va permettre de découvrir une parfaite typologie des fanions en gendarmerie mobile.

## Un drapeau, des fanions

Au grès des réorganisations, la 7<sup>e</sup> légion de gendarmerie mobile a, par le passé, porté plusieurs appellations : Légion de garde républicaine mobile, régiment de la Garde, légion de garde républicaine, puis de gendarmerie mobile et enfin groupement de gendarmerie mobile avant de retrouver son titre en 1991. L'attribution d'un drapeau en propre date du 15 octobre 1991.

Cette légion a absorbé la 8<sup>e</sup> légion de gendarmerie mobile en 2000 à la suite d'une adaptation du dispositif territorial. Ainsi, la zone de responsabilité du chef de corps s'étend sur 5 groupements (14 départements) de GM et 23 escadrons. Ceux-ci sont alors implantés en Champagne Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Bourgogne.

Jusqu'en 2005, la 7<sup>e</sup> légion de gendarmerie mobile pourra porter haut son drapeau lors de toutes les cérémonies. Cette année là, une mesure nationale de réorganisation territoriale aboutit à la disparition des légions de gendarmerie mobile. Ces dernières sont regroupées en forces mobiles dépendantes de la région zonale tout en conservant leur structure en groupements et escadrons. Durant un temps, le drapeau est conservé à la région zonale de rattachement

et a vocation à participer aux cérémonies propres à la gendarmerie mobile.

Cette année, l'emblème de la 7<sup>e</sup> LGM a rejoint la couronne des drapeaux des unités dissoutes au château de Vincennes.

La seule marque personnelle des unités de gendarmerie mobile reste donc le fanion. Plus de 120 exemplaires sont identifiés dans les différentes salles d'honneur des escadrons du grand Est. Ils témoignent dans leurs diversités de formes, de réalisations et de couleurs, de l'histoire de la 7<sup>e</sup> légion de gendarmerie mobile. En effet la réglementation, inexistante, puis balbutiante, pour enfin devenir stricte, a permis de laisser libre cours à de vraies personnalisations en terme de matérialisation des fanions.



L'âge d'or est sans conteste la période 1935 – 1960. Par la suite, la rigueur des textes ne permettra plus les créations identitaires. On peut ainsi affirmer que le fanion était plus un signe<sup>1</sup> de ralliement de l'unité, que la marque de la place hiérarchique de l'escadron au sein de la légion. Nombre de pièces affichaient des « totems », des animaux, des devises.

<sup>1</sup> Un rôle d'insigne en fait.

▲ *Fanion du 6<sup>e</sup> escadron d'Annecy*

◀ *Fanion de Neuf-Brisach*

## Des échelons hiérarchiques à identifier

L'ex 7<sup>e</sup> légion de gendarmerie mobile se compose de 5 groupements. Chacune de ces unités est identifiée par un emblème : le fanion de type groupement. Celui-ci est réalisé selon les spécificités suivantes :

- ▲ une hampe de 50 cm surmonte d'une pique de 12 cm
- ▲ une étoffe en soie ou en tissu noble de 40 cm de hauteur sur 50 cm de large
- ▲ des franges de couleurs or de 3,5 cm de long sur les trois côtés
- ▲ un avers avec une grenade or de 20 cm de hauteur
- ▲ un revers avec l'écusson de la légion.

Sur l'avers vient prendre place le texte qui identifie le groupement.

Ces fanions ne présentent pas de partitions. Cela signifie que l'avers ou le revers sont d'une couleur unique sur chaque face. Sur un fanion, c'est la couleur de l'étoffe qui évoque le rang occupé au sein de la légion. Cette position est évoquée par une couleur comme présentée ci dessous, sachant que l'avers reste toujours bleu :

- 1<sup>er</sup> groupement : revers bleu
- 2<sup>e</sup> groupement : revers rouge
- 3<sup>e</sup> groupement : revers jonquille (jaune)
- 4<sup>e</sup> groupement : vert
- 5<sup>e</sup> groupement : bleu ciel

Les escadrons de gendarmerie mobile (EGM) sont les forces vives de cette subdivision d'arme. Formation organique de base de « la mobile », l'escadron évolue au sein d'un groupement qui rassemble entre 4 et 8 unités.

Le fanion reste le seul élément identitaire véritable de l'escadron. En effet l'écusson est commun à l'ensemble des militaires des EGM de la zone de défense. Grâce à système de partitions les fanions des escadrons sont uniques, chacun dispose de son propre emblème avec ses couleurs ou brisures distinctives.

Celui-ci est réalisé selon les spécificités suivantes :

- ▲ une hampe de 40 cm surmontée d'une pique de 9 cm
- ▲ une étoffe en soie ou en tissu noble de 30 cm de hauteur sur 40 cm de large
- ▲ des franges de couleurs or de 3 cm de long sur les trois côtés
- ▲ un avers avec une grenade or de 15 cm de hauteur
- ▲ un revers avec l'écusson de la légion.

Sur l'avers sont placés les identifiants du groupement au dessus de la grenade et celui de l'escadron sous celle-ci.

Les couleurs dévolues dans l'ordre aux unités sont les suivantes : Marine, rouge, jonquille, vert. La répétition de ces couleurs, placées dans des combinaisons différentes, permettent d'identifier jusqu'à 12 escadrons. Ainsi, pour les fanions ils sont décrits comme tranchés ( 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> escadron), partis (du 5<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> escadron) et coupés du 9<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> escadron).

Le groupement est l'autorité hiérarchique supérieure pour un escadron, aussi le fanion de l'unité va associer la couleur du groupement à celle de l'escadron.

Le tableau ci-après permet de lire l'organisation de l'ex 7<sup>e</sup> LGM afin de mieux en distinguer les liens.

Il convient de conserver à l'esprit les deux principes suivants :

la couleur du groupement est toujours celle qui jouxte la hampe dans le système des partitions.

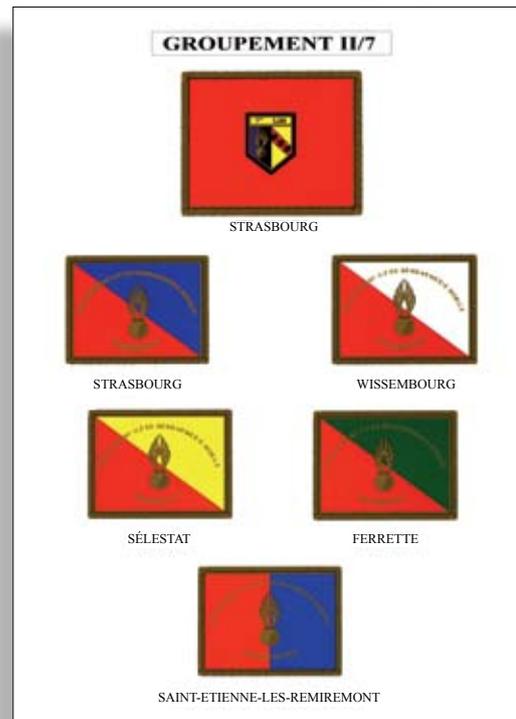
Si dans les partitions deux couleurs se juxtaposent, alors la couleur de l'unité élémentaire est remplacée par le blanc. Ainsi le 1<sup>er</sup> escadron du 1<sup>er</sup> groupement présente en partition deux bandes bleu marine, donc l'escadron remplace la bande bleu par une bande blanche.

1 <sup>er</sup> groupement Verdun	Escadrons : Verdun, St Mihiel, Thionville, Longeville-Les-St-Avold, Sarreguemines, Baccarat.
2 <sup>e</sup> groupement Strasbourg	Escadrons : Strasbourg, Wissembourg, Sélestat, Ferrette, St Etienne les Remiremont.
3 <sup>e</sup> groupement Reims	Escadrons : Reims, Chaumont, Vouziers, Troyes, Revigny Sur Orvain.
4 <sup>e</sup> groupement Dijon	Escadrons : Dijon (2), Decize, Beaune, Auxerre.
5 <sup>e</sup> groupement Dôle	Escadrons : Dôle, Belfort, Besançon, Macon, Lure.

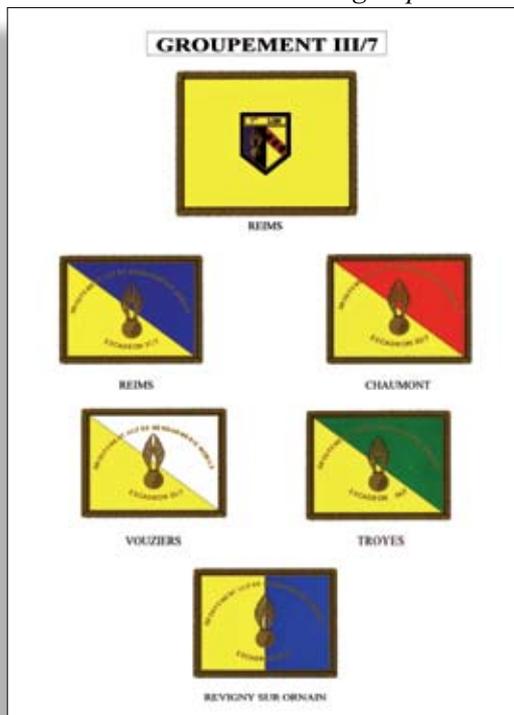
1<sup>er</sup> groupement



2<sup>e</sup> groupement



3<sup>e</sup> groupement

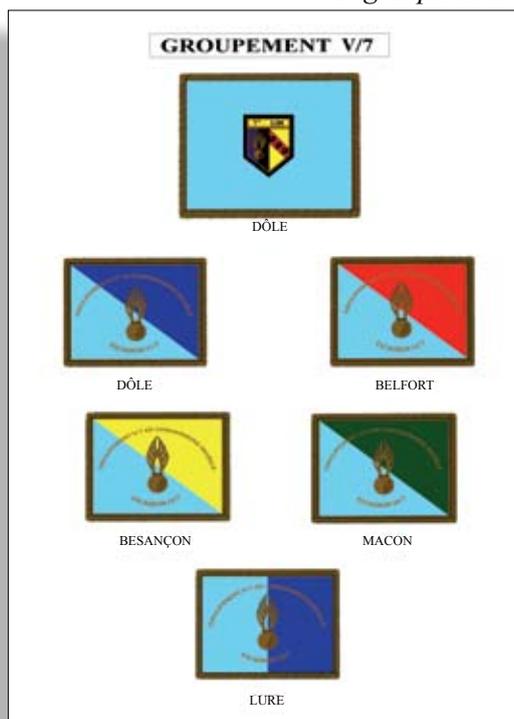


Héritage des signes de reconnaissance sur les champs de batailles, et après un passage tout de fantaisie, le fanion est aujourd'hui une marque visuelle adaptée à la nécessaire rigueur militaire.

Les honneurs militaires ne lui sont pas rendus, mais au sein des unités élémentaires le respect et l'attachement à cet emblème sont réels ; bien plus que ce qui est souvent attaché à une simple marque de reconnaissance.

Il est toujours placé près du commandant d'unité en tête des troupes et, est porté par le sous-officier le plus méritant. Le cas échéant il porte les décorations attribuées à l'unité.

## 5<sup>e</sup> groupement



*Note : Le 5<sup>e</sup> groupement de gendarmerie mobile a été dissout en 2011 et les unités déployées au sein des autres groupements de la région zonale.*

Drapeau	Emblème réglementaire d'une formation militaire non montée. La hampe est surmontée d'une pique, la tablier est tricolore et porte les inscriptions sur l'avert et le revers.
Avers	Partie avant d'un emblème. Hampe à gauche, il s'agit de la partie visible sur la droite. Elle porte généralement le nom de l'unité et une grenade.
Revers	Partie arrière d'un emblème. Hampe à droite il s'agit de la partie visible sur la gauche. Elle porte généralement la reproduction de l'insigne de l'unité.
Tranché	Terme héraldique, partition représentant une coupure diagonale partant du haut à gauche vers le bas à droite.
Parti	Terme héraldique, partition d'une ligne verticale passant par le milieu.
Coupé	Terme héraldique, partition d'une ligne horizontale passant par le milieu.
Pique	Prolongation de la hampe, figuratif qui se fixe au sommet de la hampe.
Hampe	Tige de bois qui supporte le fanion et s'insère dans le canon d'une arme pour porter le fanion dans les cérémonies
Groupement	Groupe de plusieurs escadrons au sein de la légion, identifié par un fanion spécifique
légion	Niveau corps (régiment) qui regroupe des groupements et des escadrons. Identifié par un emblème national : le drapeau.